

26-106

ÉTAT-CIVIL : DÉLÉGATION DE FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL A MADAME MINA PERRIN NÉE BEN AOUK, CONSEILLÈRE MUNICIPALE, POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE LE 11 AVRIL 2026 à 14 HEURES

Le Maire de la Commune de COURNON-D'AUVERGNE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-18,
- **Vu** le mariage devant être célébré le **11 avril 2026 à 14 heures** entre les futurs époux **Inès SLASSI et Ilyas HADDOUCHE,**
- **Considérant** qu'il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Mina PERRIN, conseillère municipale, pour permettre la célébration dudit mariage,

ARRETE /

ARTICLE 1ER

Madame Mina PERRIN née BEN AOUK, conseillère municipale de COURNON-D'AUVERGNE, est désignée pour remplir les fonctions d'Officier d'État Civil.

ARTICLE 2EME

Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage entre Madame Inès SLASSI et Monsieur Ilyas HADDOUCHE, prévu en la mairie de Cournon-d'Auvergne le 11 avril 2026 à 14 heures.

ARTICLE 3EME

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon CS 90129 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4EME

Le présent arrêté sera :

- transmis à l'intéressée,
- transmis à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme,
- transmis à Madame le Procureur de la République.

Fait à COURNON-D'AUVERGNE, le 03 avril 2026

Certifié exécutoire
Le Maire
Yanik PRIÈRE

